



ARRETE N° 2025 – 348
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Shooting Photo
Rue Charrière de Grâce
Festival Zoom Photo 2025
Dimanche 29 Juin 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de l'Association « Zoom Photo Festival Normandie » - Chemin du Vallon – 14600 Equemauville, afin, dans le cadre d'un Shooting Photo se déroulant sur le site de Notre Dame de Grâce, pour le Festival Zoom Photo 2025, d'interdire la circulation, Rue Charrière de Grâce, Dimanche 29 Juin 2025, de 9h00 à 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : L'Association « ZOOM PHOTO FESTIVAL NORMANDIE » est autorisée à procéder à la fermeture de la rue CHARRIERE DE GRÂCE, DIMANCHE 29 JUIIN 2025, de 9H00 à 18H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, à la date et horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : L'accès aux véhicules de Secours et de Police sera maintenu.

ARTICLE 4 : Une information aux riverains devra être faites par le demandeur, une semaine avant l'événement.

ARTICLE 5 : En application des dispositions qui précèdent, des panneaux et barrières réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront disposés par les Services Techniques Municipaux, Rue Charrière de Grâce/Côte de Grâce et Rue Charrière de Grâce/Chemin des Bruyères, et mis en place par le Demandeur.

ARTICLE 6 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et Monsieur le Responsable de l'Agence Routière Départementale, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 12 Juin 2025,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement, Jérôme HAMEL

